



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 mai 2014 à 19 h  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement  
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet  
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville  
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Ronald Cyr, Directeur d'arrondissement  
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics  
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement.**

Monsieur Pierre Gagnier, maire d'arrondissement, mentionne quelques dates à retenir, notamment la Classique québécoise de baseball Toyota au stade Gary-Carter du parc Ahuntsic le 17 mai, une soirée d'information sur le Plan de développement des berges le 20 mai, la distribution de fleurs aux résidents le 24 mai et deux rencontres publiques sur la sécurité urbaine les 28 mai et 18 juin.

Madame Émilie Thuillier, conseillère du district d'Ahuntsic, mentionne que son parti a déposé auprès du ministre David Heurtel une demande visant la tenue d'une audience publique sur le projet de prolongement de l'autoroute 19 et annonce la tenue de deux consultations publiques, l'une sur le Plan particulier d'urbanisme Henri-Bourassa Ouest le 10 juin et l'autre sur l'aménagement du parc Tolhurst le 11 juin.

Monsieur Pierre Desrochers, conseiller du district de Saint-Sulpice, rapporte quelques-uns des sujets abordés récemment lors du Chantier habitation de Solidarité Ahuntsic, notamment l'accès aux logements sociaux et abordables et le développement du « site Louvain ». Il informe également les citoyens de sa présence à l'assemblée générale du jardin communautaire Saint-Sulpice, de la distribution de fleurs le 24 mai et de la tenue d'une rencontre publique sur la sécurité urbaine le 28 mai.

Monsieur Harout Chitilian, conseiller du district de Bordeaux-Cartierville, annonce la vente prochaine du terrain situé à l'extrémité nord-ouest du centre Y Cartierville et la construction, sur ce terrain, de logements sociaux. Il informe également les citoyens de la tenue d'une rencontre publique du comité de circulation Cartierville le 17 juin, rencontre à laquelle seront présents des représentants de la Société de transport de Montréal et du poste de quartier 10. Pour terminer, il commente un article paru le 10 mai dernier dans le quotidien Le Devoir intitulé « Les villes ne sont pas prêtes pour le papy-boom ».

Madame Lorraine Pagé, conseillère du district du Sault-au-Récollet, aborde la question du prolongement de l'autoroute 19 et annonce que son parti déposera aussi, auprès du ministre David Heurtel, une demande visant la tenue d'une audience publique. Elle annonce également avoir accepté la présidence d'honneur des magasins partage et invite les citoyens à un déjeuner-bénéfice qui aura lieu au restaurant Zagrum le 20 juin. Elle invite aussi les citoyens de son district à venir la rencontrer le 13 mai prochain et, pour terminer, souligne qu'au point 12.01 un accord de principe sera donné pour la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque interarrondissements.

10.02

---

**Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure.**

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **12363 et 12365, rue Jasmin - lots 2377143 et 2378633 du Cadastre du Québec** : autoriser un empiètement dans une marge latérale sud (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

- **12345, avenue de la Miséricorde - lot 1434923 du Cadastre du Québec** : autoriser l'aménagement d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 3,3 mètres au lieu de 2 mètres (40.02).

Personne ne souhaite intervenir.

- **10456 et 10458, rue Chambord - lot 2496203 du Cadastre du Québec** : autoriser un empiètement dans la marge latérale sud (40.03).

Personne ne souhaite intervenir.

- **9774 et 9776, avenue Péloquin - lot 2496816 du Cadastre du Québec** : autoriser un empiètement d'une partie du bâtiment dans la marge latérale ouest (40.04).

Monsieur Marc Gagné demande des informations concernant la marge latérale ouest.

- **1565 rue Chabanel Ouest - lot 1489074 du Cadastre du Québec** : autoriser l'aménagement, en cour avant, d'une aire de jeux à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique de même qu'une clôture de 1,2 mètre de hauteur, à des fins de garderie (40.05).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

---

**Période de questions du public.**

À 19 h 20, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Marc Gagné	Réparation des nids-de-poule. Dos-d'ânes dans la ruelle derrière le 1669, rue Sauvé Est.
Luciano Luca	Passage du balai mécanique sur les rues André-Jobin et Sackville. Élagage d'un arbre devant le 10 627, rue André-Jobin.
Janine Renaud	Précisions sur les points 15.01, 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.
Gilles Larocque	Réparation des nids-de-poule. Précisions sur les points 20.06 et 30.02. Présentation des états financiers de 2013.
Judith Grondin	Sécurité des cyclistes – Émission de constats d'infraction aux automobilistes.
Raymond Labbé	Corruption et collusion – Récupération des sommes volées. Réparation des égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.

Émile Masse

Procédure pour l'abattage d'arbres.

Miellat – Traitement des arbres.

Réfection du trottoir devant le 11 190, rue De Saint-Réal.

La période de questions prend fin à 19 h 46.

10.04

---

**Correspondance et dépôt de documents.**

Aucun document.

10.05

---

**CA14 090125**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mai 2014.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mai 2014, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

15.02 Autoriser la direction du développement du territoire à soumettre la candidature de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au prix du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour le projet du parcours Gouin. (1141333010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA14 090126**

**Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 avril 2014.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 14 avril 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA14 090127**

**Donner un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque interarrondissements à la limite des districts de Marie-Clarac et du Sault-au-Récollet situés respectivement dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville et mandater les directeurs d'arrondissement pour négocier les termes d'une entente pour la réalisation de ce projet.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE donner un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque interarrondissements à la limite des districts de Marie-Clarac et du Sault-au-Récollet, situés respectivement dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville;

DE mandater le directeur de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour négocier avec le directeur de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de déterminer les termes d'une entente interarrondissements pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1141948016

---

**CA14 090128**

**Adopter le Plan directeur des installations aquatiques 2013-2017 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter le Plan directeur des installations aquatiques 2013-2017 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1141948018

---

**CA14 090129**

**Demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme VÉLOCE II, volet 4, pour l'entretien de la Route verte.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accepter une subvention de 10 010,50 \$ du ministère des Transports du Québec destinée à l'entretien de la Route verte dans le cadre du Programme VÉLOCE II - Volet 4 - Entretien de la Route verte;

DE confirmer au ministère des Transports du Québec que l'accès à la Route verte est libre et gratuit;

DE confirmer au ministère des Transports du Québec que la longueur de la Route verte est de 7,6 km sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1141333009

---

**CA14 090130**

**Autoriser la Direction du développement du territoire à soumettre la candidature de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au prix du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour le projet du parcours Gouin**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser la Direction du développement du territoire à soumettre la candidature de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au prix du Mérite municipal 2014 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour le projet du parcours Gouin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.02 1141333010

---

**CA14 090131**

**Accorder un contrat à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO pour la location de six niveleuses articulées sans opérateur avec entretien et accessoires, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, soit du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13547 et autoriser à cette fin une dépense de 1 194 647,74 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six niveleuses articulées sans opérateur, avec entretien et accessoires, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 mars 2019, au prix et aux conditions de sa soumission, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13547;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 194 647,74 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1144159018

---

**CA14 090132**

**Accorder un contrat à MICHEL GOHIER LTÉE pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante avec accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 (entente d'approvisionnement 789455) / Accorder un contrat à la Direction du matériel roulant et des ateliers pour la fabrication d'un carcan au prix maximal de 4 000 \$, non taxable / Autoriser une dépense de 80 500,69 \$, toutes taxes comprises.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à MICHEL GOHIER LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds avec accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 (entente d'approvisionnement 789455);

D'accorder à la Direction du matériel roulant et des ateliers un contrat pour la fabrication d'un carcan au prix maximal de 4 000 \$, non taxable;

D'autoriser à cette fin une dépense de 80 500,69 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1144159017

---

**CA14 090133**

**Accorder un contrat à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement 706217) et autoriser à cette fin une dépense de 120 720,99 \$, toutes taxes comprises.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement 706217);

D'autoriser à cette fin une dépense de 120 720,99 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1144159016

---

**CA14 090134**

**Accorder un contrat à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. pour la fourniture d'un châssis-cabine 6x4, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement 706217) et autoriser à cette fin une dépense de 119 048,78 \$, toutes taxes comprises.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un châssis-cabine 6x4, PTC 56 000 lbs, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement 706217);

D'autoriser à cette fin une dépense de 119 048,78 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1144159015

---

#### CA14 090135

**Accorder un contrat à LE CENTRE DU CAMION STE-MARIE INC. pour la fourniture d'un châssis de camion à cabine basculante, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13542 et autoriser à cette fin une dépense de 59 844,49 \$, toutes taxes comprises - 1 soumissionnaire.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder au seul soumissionnaire LE CENTRE DU CAMION STE-MARIE INC., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un châssis de camion à cabine basculante avec moteur diesel, boîte de vitesses automatique et roues arrière jumelées, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13542;

D'autoriser à cette fin une dépense de 59 844,49 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1144159014

---

#### CA14 090136

**Accorder un contrat à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) pour la fourniture de quatre véhicules utilitaires multisegment (moteur quatre cylindres) de marque Dodge, année 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement 706439) / Autoriser à cette fin une dépense de 98 091,38 \$, toutes taxes comprises, ainsi que le paiement de la compensation carbone de 2 843 \$, non taxable, au Fonds des véhicules verts / Accorder un contrat de gré à gré à cette même firme pour la fourniture d'accessoires et autoriser à cette fin une dépense de 8 956,55 \$, toutes taxes comprises.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de quatre véhicules utilitaires multisegment (moteur quatre cylindres) de marque Dodge, modèle Journey SE, année 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 98 091,38 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement 706439),

D'accorder à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) un contrat de gré à gré pour la fourniture d'accessoires pour les véhicules utilitaires multisegment, soit un système d'élimination du ralenti inutile ainsi que des flûtes parisiennes, pour un montant de 8 956,55 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le paiement de la compensation carbone de 2 843,00 \$, non taxable, au Fonds véhicules verts.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1144159013

---

#### **CA14 090137**

**Accorder un contrat à TERRASSEMENT AHUNTSIC INC. pour l'aménagement d'un terrain de bocce et sa revitalisation environnementale au parc Henri-Julien, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2014-004, autoriser une dépense de 86 978,58 \$, taxes et dépenses incidentes comprises / Autoriser un virement budgétaire de 17 000 \$ à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Budget PTI) - 2 soumissionnaires.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à TERRASSEMENT AHUNTSIC INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'un terrain de bocce et sa revitalisation environnementale au parc Henri-Julien, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2014-004;

D'autoriser à cette fin une dépense de 86 978,58 \$, comprenant les taxes et les dépenses incidentes, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée, en partie, par la Ville centre pour un montant de 18 544,34 \$ et par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour un montant de 68 434,24 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1140237001

---

#### **CA14 090138**

**Ratifier la prolongation des contrats de déneigement N12-11, accordé à A & O GENDRON INC., et N12-18, accordé à TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC., pour la période du 15 au 31 mars 2014.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu



DE ratifier la prolongation des contrats de déneigement accordés tels que ci-dessous énumérés pour la période du 15 au 31 mars 2014 pour l'hiver 2013-2014, à savoir :

- N12-11 : A & O GENDRON INC.
- N12-18 : TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC.

D'autoriser l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à émettre les paiements selon les termes entendus sur présentation des factures dûment approuvées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1121596007

---

#### **CA14 090139**

**Accorder un contrat à GROUPE HEXAGONE, S.E.C. pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-002 et autoriser une dépense de 1 115 007,04 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accorder à GROUPE HEXAGONE, S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-002;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 115 007,04 \$ \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1146355002

---

#### **CA14 090140**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2014.**

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1143757004

---

**CA14 090141**

**Affecter un montant de 239 800 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour le financement de trois postes temporaires et autoriser le virement de crédits requis à cette fin.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'affecter une somme de 239 800 \$, provenant des surplus de l'arrondissement, afin de financer trois postes temporaires, soit architecte-paysagiste, ingénieur et chargé de projet - grands projets;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1141082004

---

**CA14 090142**

**Autoriser la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à présenter le projet d'aménagement de la berge du parc Raimbault au Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal nommé Fonds Bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

QUE la Direction du développement du territoire soit autorisée à présenter le projet d'aménagement de la berge du parc Raimbault au Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal nommé Fonds Bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

QUE le secrétaire d'arrondissement ou le secrétaire d'arrondissement substitut soit autorisé à signer la convention s'y rapportant;

QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'engage à assumer la part d'investissement au projet, à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement, à maintenir un accès permanent, public et gratuit aux rives du parc Raimbault pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1141333008

---

**CA14 090143**

**Mandater LES ENCANS RITCHIE BROS. pour procéder à la vente aux enchères à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus désuets ou hors d'usage pour l'année 2014.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE mandater LES ENCANS RITCHIE BROS. pour procéder à la vente aux enchères à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus désuets ou hors d'usage pour l'année 2014;

DE comptabiliser les recettes de la vente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1144159019

---

#### CA14 090144

**Octroyer des contributions financières totalisant 2 050 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 2 050 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour les soutenir dans leurs activités respectives, soit :

200 \$	RESS-ART INC.
300 \$	ASSOCIATION CANINE DU SAULT-AU-RÉCOLLET
400 \$	LA CROIX DE SECOURS ARMÉNIENNE DU CANADA (A.R.S.) INC.
500 \$	TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
125 \$	225 <sup>E</sup> GROUPE SCOUT ST-ISAAC-JOGUES
125 \$	105 <sup>E</sup> GROUPE SCOUT CHRIST-ROI
200 \$	L'ÂGE D'OR HENRI-JULIEN
200 \$	CLUB ÂGE D'OR L'HARMONIE

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1141522003

---

#### CA14 090145

**Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 250 \$ au REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS pour permettre l'embauche d'un étudiant pour la patrouille environnementale « La patrouille verte » dans l'arrondissement durant l'été 2014.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 250 \$ au REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS pour permettre l'embauche d'un étudiant pour la patrouille environnementale « La patrouille verte » dans l'arrondissement durant l'été 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1145027001

---

**CA14 090146**

**Octroyer une contribution financière non récurrente de 6 941 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE pour permettre l'embauche de huit étudiants pour la patrouille environnementale locale dans l'arrondissement durant l'été 2014.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 6 941 \$ à à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE pour permettre l'embauche de huit étudiants pour la patrouille environnementale locale dans l'arrondissement durant l'été 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1145027002

---

**CA14 090147**

**Octroyer une contribution financière de 800 \$ à ESPACE MULTISOLEIL pour aider l'organisme à payer l'ajout d'accompagnateurs dans le cadre d'activités organisées pour des jeunes vivant avec une multidéficiences.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 800 \$ à ESPACE MULTISOLEIL pour aider l'organisme à payer l'ajout d'accompagnateurs dans le cadre d'activités organisées pour des jeunes vivant avec une multidéficiences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1141948019

---

**CA14 090148**

**Approuver la prise de possession d'un camion tasseur en provenance du Fonds d'inventaire de la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA), confirmer le renflouement dudit fonds par l'achat d'un camion tasseur du même type en 2015 et autoriser à cette fin une dépense approximative de 252 945 \$, toutes taxes comprises, à même le PTI 2015.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver la prise de possession d'un camion tasseur en provenance du Fonds d'inventaire de la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA), et confirmer le renflouement dudit fonds par l'achat d'un camion tasseur du même type en 2015;

D'autoriser à cette fin une dépense approximative de 252 945 \$, toutes taxes comprises, à même le PTI 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1144159020

---

#### **CA14 090149**

**Autoriser une dépense de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain à être installé dans divers parcs de l'arrondissement.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'autoriser une dépense de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, tel que corbeilles, bancs de parcs et tables à pique-nique, à être installé dans les divers parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

DE procéder à ces achats auprès de la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1141082005

---

#### **CA14 090150**

**Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant les numéros 12363 et 12365, rue Jasmin, lequel est érigé sur les lots 2377143 et 2378633 du Cadastre du Québec, autorisant un empiètement dans la marge latérale sud.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant les numéros 12363 et 12365, rue Jasmin, lequel est érigé sur les lots 2377143 et 2378633 du Cadastre du Québec, un empiètement dans la marge latérale sud;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure afin de régulariser l'empiètement du bâtiment existant portant les numéros 12363 et 12365, rue Jasmin dans la marge latérale sud à une distance de 1,13 mètre au lieu de 1,5 mètre ainsi que de la toiture faisant saillie à une distance inférieure à 1,2 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1144871002

---

**CA14 090151**

**Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant le numéro 12345, avenue de la Miséricorde, lequel est érigé sur le lot 1434923 du Cadastre du Québec, autorisant l'aménagement d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 3,3 mètres au lieu de 2 mètres.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 12345, avenue de la Miséricorde, lequel est érigé sur le lot 1434923 du Cadastre du Québec, l'aménagement d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 3,3 mètres au lieu de 2 mètres;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure, pour l'immeuble portant le numéro 12345, avenue de la Miséricorde, lequel est érigé sur le lot 1434923 du Cadastre du Québec, autorisant l'aménagement d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 3,3 mètres au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1144871010

---

**CA14 090152**

**Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant les numéros 10456 et 10458, rue Chambord, lequel est érigé sur le lot 2496203 du Cadastre du Québec, autorisant un empiètement dans la marge latérale sud.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant les numéros 10456 et 10458, rue Chambord, lequel est érigé sur le lot 2496203 du Cadastre du Québec, un empiètement dans la marge latérale sud;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant l'empiètement du bâtiment portant les numéros 10456 et 10458, rue Chambord, dans la marge latérale sud à une distance de 0,9 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1144871011

---

**CA14 090153**

**Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant les numéros 9774 et 9776, avenue Péloquin, lequel est érigé sur le lot 2496816 du Cadastre du Québec, autorisant un empiètement d'une partie du bâtiment dans la marge latérale ouest.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant les numéros 9774 et 9776, avenue Péloquin, lequel est érigé sur le lot 2496816 du Cadastre du Québec, un empiètement d'une partie du bâtiment dans la marge latérale ouest;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure pour l'immeuble portant les numéros 9774 et 9776, avenue Péloquin, lequel est érigé sur le lot 2496816 du Cadastre du Québec, afin de régulariser l'empiètement d'une partie du bâtiment dans la marge latérale ouest à une distance de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre, et ce, tel que montré sur le certificat de localisation réalisé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, et estampillé par la Direction du développement du territoire le 31 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1144039009

---

**CA14 090154**

**Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 1565 rue Chabanel Ouest, érigé sur le lot 1489074 du Cadastre du Québec, autorisant l'aménagement, en cour avant, d'une aire de jeux à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique de même qu'une clôture de 1,2 mètre de hauteur, à des fins de garderie.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 1565 rue Chabanel Ouest, érigé sur le lot 1489074 du Cadastre du Québec, l'aménagement, en cour avant, d'une aire de jeux à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique de même qu'une clôture de 1,2 mètre de hauteur, à des fins de garderie;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 1565 rue Chabanel Ouest, érigé sur le lot 1489074 du Cadastre du Québec, autorisant l'aménagement, en cour avant, d'une aire de jeux à la limite de l'emprise de la voie publique au lieu de 5 mètres, de même qu'une clôture de 1,2 mètre de hauteur au lieu de 0,9 mètre, à des fins de garderie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1144871009

---

**CA14 090155**

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification sur un site, l'installation de bannières et la fermeture de rues.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2014, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant la tarification sur le site, à la date et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1141948017

---

**CA14 090156**

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10135, avenue Charton, érigé sur le lot 1742567 du Cadastre du Québec, de fournir une unité de stationnement en contribuant au fonds de compensation - Demande de permis 3000749197.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10135, avenue Charton, érigé sur le lot 1742567 du Cadastre du Québec de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible en regard du projet de transformation accompagnant la demande de permis 3000749197.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1144871012

---

**CA14 090157**

**Rendre une décision quant à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10161 à 10165, rue Clark, érigé sur le lot 1996576 du Cadastre du Québec.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE refuser d'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10161 à 10165, rue Clark, érigé sur le lot 1996576 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1134871009

---

**CA14 090158**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1488813 du Cadastre du Québec comme un établissement de production de marijuana à des fins médicales - Zone 0379.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits) et 172 à 175 (localisation d'un usage spécifique selon le niveau de plancher) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1488813 du Cadastre du Québec, en plus des usages déjà autorisés, l'autorisation d'occuper le bâtiment comme un établissement de production de marijuana à des fins médicales à la condition suivante :

- l'exploitant doit faire la démonstration qu'il est un producteur autorisé détenant la licence de Santé Canada en vertu du *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* (DORS/2013-119) pour obtenir le certificat d'occupation.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1130449010

---

**CA14 090159**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser la transformation d'une résidence pour personnes âgées en résidence de cinq logements de l'immeuble portant le numéro 95, boulevard Gouin Est - Zone 0236.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 573 à 575 (aménagement d'une aire de stationnement en façade) et 578 (dimensions minimales d'une unité de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1996382 du Cadastre du Québec, localisé au 95, boulevard Gouin Est, l'autorisation de transformer une résidence pour personnes âgées en résidence de cinq logements à la condition suivante :

- les travaux doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

**ANNEXE A**

Plans numérotés A-1, A-2 et A-3 préparés par Hébert Zurita architectes, datés du 19 février 2014, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 février 2014.

---

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.10 1144039001

---

**CA14 090160**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant pour aménager un quai de chargement pour six unités de petites dimensions en cour avant de l'immeuble portant le numéro 9150, rue Charles-De La Tour, érigé sur le lot 4964691 du Cadastre du Québec - Zone 0339.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 539 (longueur minimale d'une unité de chargement), 546 (localisation d'une aire de chargement), et 558 (longueur minimale de l'espace de manoeuvre d'une unité de chargement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4728410 du Cadastre du Québec, localisé au 9150, rue Charles-De La Tour, l'autorisation d'agrandir le bâtiment actuel et d'aménager un quai de chargement pour six unités de petites dimensions en cour avant, à la condition suivante :

- les travaux doivent être conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

Plans numérotés A-001, A-100, A-201, A-301 et E-201 préparés par Michael Pitsas, architecte le 8 octobre 2013 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 8 avril 2014.

---

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1144039008

---

**CA14 090161**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003).**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003), quant à l'ajout du tarif applicable pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel (article 4.1) ainsi qu'à la suppression du paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 57 portant sur les frais supplémentaires exigés lors d'un renouvellement d'un permis pour chien ou pour chat (RCA13 09003-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1131082003

---

**CA14 090162**

**Adopter le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale (R.R.V.M., c. D-6).**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale (R.R.V.M., c. D-6) (RCA14 09001).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1140716001

---

#### **CA14 090163**

##### **Adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA14 09002).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1141948011

---

#### **CA14 090164**

##### **Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant la création de 13 nouvelles zones de catégorie d'usages E.1(1) (parc) à même les emprises excédentaires des bouts de rue riverains.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer 13 nouvelles zones de catégories d'usages E.1(1) (parc), de changer la catégorie d'usages permis pour une partie de chacune des zones concernées et de modifier les feuillets de zonage correspondant pour des espaces situés à l'extrémité des avenues de l'Alliance et Leblanc, du boulevard Toupin et des rues Tolhurst, De Serres, du Fort-Lorette, Fréchette, Grenet, Jasmin, de l'Abord-à-Plouffe, Olivier, Ranger et Saint-Denis (01-274-36).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1134039015

---

**CA14 090165**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) quant aux dispositions relatives au contrôle architectural pour les nouvelles constructions et pour les remplacements de plus de 50 % de la projection horizontale d'un toit et aux mesures de contingentement applicables à un débit de boissons alcooliques dans les zones C.4C et C.5C.**

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) relativement au contrôle architectural pour les nouvelles constructions et les remplacements de plus de 50 % de la projection horizontale d'un toit et aux mesures de contingentement applicables à un débit de boissons alcooliques dans les zones de catégories d'usages C.4C et C.5C.

40.16A 1144039005

---

**CA14 090166**

**Adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) quant aux dispositions relatives au contrôle architectural pour les nouvelles constructions et pour les remplacements de plus de 50 % de la projection horizontale d'un toit et aux mesures de contingentement applicables à un débit de boissons alcooliques dans les zones C.4C et C.5C.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) quant aux dispositions relatives au contrôle architectural pour les nouvelles constructions et pour les remplacements de plus de 50 % de la projection horizontale d'un toit et aux mesures de contingentement applicables à un débit de boissons alcooliques dans les zones de catégories d'usages C.4C et C.5C (01-274-37).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16B 1144039005

---

**CA14 090167**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) quant aux dispositions relatives à la définition d'une démolition.**

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), quant aux dispositions relatives à la définition d'une démolition.

40.17 1144039006

---

**CA14 090168**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « Quartier Fleury Ouest / Saint-Laurent », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans ce secteur.**

Avis de motion est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « Quartier Fleury Ouest/Saint-Laurent », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans ce secteur.

40.18 1141333005

---

**CA14 090169**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction du nouveau poste Fleury d'Hydro-Québec au 590, rue Sauvé Ouest - Zones 0344, 0346 et 0366.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 40 (taux d'implantation minimum), 132 (usages prescrits), 347 (équipements électriques en cour avant), 389, 389.1 et 418.2 (plantations exigées), 566 (nombre d'unités de stationnement minimum), 571 (localisation du stationnement en cour avant), 586 à 607 (normes d'aménagement du stationnement) et 622 (nombre d'unités de stationnement de vélos) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274) et de l'article 18 (cul-de-sac formé par une opération cadastrale) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 1488874, 1488840, 1488862, 1488875, 1488891 et d'une partie du lot 1490478 (portion riveraine de la rue de Port-Royal Ouest à acquérir de la Ville de Montréal) du Cadastre du Québec, localisé à l'ouest de l'intersection des rues Meilleur et de Port-Royal Ouest, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation de construire un nouveau poste de transformation d'Hydro-Québec, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la hauteur, le traitement architectural et les matériaux du bâtiment et de la clôture projetés doivent être conformes aux plans de l'annexe B;
- le gravier utilisé comme revêtement de surface au sol doit être de couleur claire;
- la transaction visant l'acquisition de la portion de la rue de Port-Royal auprès de la Ville de Montréal doit être complétée avant le début des travaux de construction;
- l'ensemble de la propriété doit faire l'objet d'une opération cadastrale de remembrement des lots avant le début des travaux de construction.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

**ANNEXE A**

Plan de lotissement préparé par Hydro-Québec et estampillé par la Direction du développement du territoire le 2 mai 2014

---

**ANNEXE B**

Plans et illustrations préparés par Provencher Roy + Associés Architecture et estampillés par la Direction du développement du territoire le 2 mai 2014

---

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1140449001

---

**CA14 090170**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 mars 2014.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1141569005

---

**Affaires nouvelles.**

Aucun dossier.

70.02

---

**Levée de la séance.**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 12 mai 2014 à 20 h 01.

70.03

---

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

---

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement

---